



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 10 février 2024

Passage en vigilance **ORANGE** pour risque de submersion en Gironde

Au vu des informations transmises par Météo-France, le département de la Gironde est placé en vigilance **ORANGE pour les phénomènes de vagues submersions. L'alerte est valable du dimanche 11 février 2024 à partir de 0h00 et jusqu'à 10h00 pour l'ensemble des communes littorales.**

Les vagues seront puissantes et les niveaux d'eau élevés avec une forte surcote et un coefficient de marée de 107 pour la pleine mer du matin à 5h20. Des submersions par débordements ou franchissements de paquets de mer pourront avoir lieu sur les zones exposées du littoral. Une érosion supplémentaire des secteurs déjà fragiles pourra également être observée.

Une accalmie est attendue l'après-midi. Pour la deuxième marée de la journée (coefficient 109), le département restera néanmoins placé en vigilance vagues-submersion de niveau jaune.

Le préfet demande aux maires de prendre toutes les dispositions afin de garantir la sécurité des personnes et des biens. Il invite également la population à la plus grande vigilance et au respect des recommandations de sécurité.

Conseils de comportement :

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias ;
 - Évitez de circuler en bords de mer, à pied ou en voiture ;
 - Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées ;
 - Ne vous engagez pas sur une chaussée inondée ;
 - Ne prenez pas la mer, ne pratiquez de sport nautique et ne vous mettez pas à l'eau ;
 - Protégez les portes, fenêtres et volets en front de mer ainsi que vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés ;
 - Surveillez la montée des eaux ;
 - Professionnels de la mer : soyez prudents si vous devez sortir ;
 - Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord ;
 - A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...) ;
 - Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise) ;
- Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).